L'état en France de 1789 à nos jours, Pierre Rosanvallon

Première partie : le Léviathan démocratique

Chapitre V : Administration, politique et société

La régulation par l'épuration

Après l'épuration de la magistrature en 1883, Ferry, qui n'y était d'ailleurs pas très favorable, écrit de façon significative : « Nous pourrons faire de la politique modérée maintenant. » L'ardeur décentralisatrice de la IIIème république a certes un but directement politique : elle est un moyen de « républicaniser le pays », en transférant à des notables des pouvoirs qui appartenaient à des fonctionnaires locaux dont beaucoup étaient entrés en fonctions sous le Second Empire. Mais l'objectif est surtout de renforcer le rôle des élus dans la vie du pays et d'affirmer le rôle subordonné de l'administration. L'élection du maire, auparavant simplement nommé par le préfet ou le ministre de l'Intérieur, en constitue le symbole. Les vieilles réticences philosophiques à la décentralisation, au nom du principe d'unité et d'égalité, sont ainsi modulées par la préoccupation de limiter la marge de manœuvre de l'administration. C'est le même mouvement qui aboutira, pour les mêmes motifs, à la loi de décentralisation de 1982.

La problématique de la démocratisation

La *parlementarisation de la société* comme remède à la fonctionnarisation a en effet surtout affecté le sommet de l'État, dans le sens indiqué par les **lois constitutionnelles** de 1875. Cette parlementarisation peut s'opérer sans contraintes au sommet car elle s'inscrit complètement dans le principe de souveraineté de la nation, tout en le réinterprétant dans une optique plus traditionnelle, à l'anglaise, du gouvernement représentatif qui marque une indéniable rupture avec les conceptions de 1791.

La décentralisation ne transfère pas seulement des pouvoirs et ne règle pas uniquement des sphères de compétence, elle **modifie les équilibres sociaux** entre des professions d'essence technicienne (les fonctionnaires) et des notables ; elle a en ce sens une **dimension de classe**.

La démocratisation de la fonction publique est considérée dans ce contexte comme une sorte d'alternative à la décentralisation. Fortement affirmée après la SGm, à un moment où l'administration jouit d'un indéniable prestige alors que les notables sont plus discrédités, elle apparait comme une façon moderne de rapprocher l'administration de la société et d'éviter qu'elle ne s'érige en pouvoir le surplombant.

<u>Intérêt général et volonté générale</u>

Début XX^{ème} siècle, des socialistes reprocheront par ex encore au **principe du concours** de favoriser l'éclosion d'une **oligarchie échappant au contrôle de la nation**. Juridiquement le concours doit s'analyser comme une limitation au pouvoir de nomination. S'il assure une certaine **égalité d'accès** aux postes, selon les seuls critères de mérite, ce dont tout le monde se déclare partisan, il est parallèlement **producteur d'autonomie**, reste le fait d'une élite.

En installant l'action des fonctionnaires dans la durée, cela introduit également un facteur de dissociation potentiel entre la volonté générale (représentée par le Parlement et le gouvernement) et l'intérêt général. En s'inscrivant dans le temps, l'administration finit par s'identifier au principe de l'État. Elle représente la continuité du service public alors que les gouvernements se succèdent.

Fondée sur la crainte d'une forme de dissociation entre l'intérêt général et la volonté générale, la tension entre l'élu et le fonctionnaire s'aiguise à la fin du XIX en siècle pour des motifs sociologiques. Après le Second Empire, la part des hauts fonctionnaires n'a pas cessé de décroître à la Chambre : 5,9% en 1871, 9,8% en 1876, 6,2% en 1893, 3,5% en 1919 contre 38,3% en 1838. Le monde des hauts fonctionnaires se dissocie de plus en plus de celui des députés qui regroupe surtout des notables (propriétaires, industriels) et des professions libérales. L'extension du parlementarisme sous la III en République, qui conduit les élus à se faire les porte-parole des intérêts directs de leurs mandants, les amène en outre à tenter d'intervenir de façon croissante dans la marche de l'administration. Cet interventionnisme des parlementaires ds l'admin en mouvement antiparlementaire commence à se développer dans l'administration. S'il prend naissance dans les 1880s, il s'épanouit surtout après PGm, au moment où un fort courant technocratique émerge dans la société française.

Le statut

1905 première Fédération des associations de fonctionnaires.

Début XXème siècle la façon dont l'idée de <u>statut</u> fait son chemin correspond à des motifs d'opportunité: l'idée de statut est en effet apparue à cette époque comme un rempart <u>contre la menace d'une syndicalisation</u> des <u>fonctionnaires</u>. Le statut = moyen de transformer une administration en véritable service public en <u>liant le sort du personnel à la réalisation de l'intérêt général</u>. Donc contradictoire avec la reconnaissance du <u>droit de grève</u>. D'où l'opposition d'une large partie de fonctionnaires à l'idée de statut, revendiquant le droit syndical et le droit de grève comme les autres salariés. Face à un mouvement jugé menaçant, des responsables politiques commencent alors à penser qu'une reconnaissance officielle des droits et des devoirs des fonctionnaires, codifiés dans un statut, permettrait d'interdire tout droit syndical et tout droit de grève.

Le statut leur apparaît comme un **moindre mal**. Clemenceau en 1907, puis Léon Bourgeois en 1908, déposent à la Chambre des projets allant dans ce sens ; une nouvelle version en est présentée en 1920 par le gouvernement. **Ces projets n'aboutissent pas**. Ils sont critiqués à la fois par :

- les socialistes, **défenseurs du droit de grève** et du principe de la signature des **conventions collectives** entre l'État et ses employés
- haute administration et Conseil d'État, inquiets de voir leurs propres pouvoirs limités en matière de gestion de la fonction publique
- des hommes politiques qui refusent par principe la réduction de l'autorité du pouvoir exécutif sur l'administration

Pendant l'E2G les termes du débat se modifient cependant. S'ils restent juridiquement interdits, les **syndicats de fonctionnaires** connaissent sous la forme d'**associations** un **prodigieux développement**. La 2^{ème} Fédération des fonctionnaires, hostile au statut, regroupe près de 200 000 adhérents en 1913, 350 000 au début des années 1930. Elle bénéficie d'une **reconnaissance de fait**, de même que quelques grèves de postiers sont tolérées pendant cette période et que la grande grève du 12 février 1934 n'entraîne pas de sanctions. Mais c'est le *statu quo* juridique. **Vichy** le rompt en promulguant, le 14 septembre 1941, un **Statut des fonctionnaires**. Distinction entre :

- les simples employés de l'État (assimilés aux salariés privés)
- les fonctionnaires chargés d'une mission de service public.

Reprise de l'idée d'un statut, de type corporatif, sans droit syndical (et excluant également de la fonction publique les juifs ainsi que les femmes dont la présence n'est pas indispensable au service). Ce statut est **abrogé** en août 1944.

1946 **Nv** statut voté à l'unanimité unifie le recrutement et avancement de tous les ministères, reconnaît le droit syndical et organise la participation des personnels à la gestion des carrières en instituant des comités techniques paritaires. Il met pratiquement fin à près d'un siècle et demi de débats et d'interrogations. Mais sur le fond il ne règle vraiment aucun problème. Le MRP se réjouit surtout de la reconnaissance de la CFTC. Les communistes y voient une façon de limiter les prérogatives de l'État bourgeois et d'instaurer un embryon de pouvoir syndical. Les socialistes ont surtout cherché à revaloriser la condition des fonctionnaires. Aucune philosophie ne se dégage de ce statut. La fonction publique est mécaniquement et matériellement régularisée sans qu'aucune des grandes questions posées au XIXème siècle ne soit réglée.

Administration et technocratie politique

L'adoption du statut de 1946 a entrainé une modification considérable des rapports entre le gouvernement et l'administration. Au cœur de cette transformation : le **développement du rôle joué par les cabinets ministériels**. Au XIX^{ème} siècle, ils n'existaient pratiquement pas. Le rôle de ces entourages commence à changer sous la III^{ème} république, avec l'introduction de la République parlementaire en 1878 : les ministres s'appuient sur leur entourage pr mieux contrôler les directeurs qui avaient appartenu à l'admin° impériale ; à l'inverse les cabinets commencent à devenir voie de passage vers la haute administration.

C'est après 1945 et surtout après 1958, avec l'affaiblissement du Parlement, que le rôle des cabinets, tout particulièrement en ce qui concerne l'Élysée et Matignon,

accompagne le **déclin du contrôle parlementaire sur l'administration**. Au-delà des membres « officiels » dont le nombre est fixé par décret, <u>toute une population de membres</u> « officieux » <u>vient souvent doubler la taille du cabinet</u>. Sans pouvoir juridique propre, les membres des cabinets ont fini par incarner une sorte de <u>super administration centrale à caractère politique</u>. Ils inaugurent une nvlle manière d'être fonctionnaire, d'où l'attrait des énarques : ils n'occupent que 8,5% des emplois de cabinet en 1955, 32% dès 1968. Cela s'accompagne d'une technocratisation de la politique (ministres) depuis début de la V^{ème} Rép : **l'énarchie est le pôle sociologique de ces deux mouvements** (super administration et technocratisation).

Le juge, le fonctionnaire et l'État de droit

En 1975, le gouvernement décide d'intégrer un grand nombre d'employés contractuels, mouvement systématisé par les réformes de 1982 qui étendaient en outre les droits des fonctionnaires et alignaient le statut des agents des collectivités locales sur celui des fonctionnaires de l'État. Parallèlement à ce triomphe de la vision corporative de l'intérêt général, de nvlles institutions mises en place dans les 1970s / 1980s ont cependant marqué l'avènement de nouveaux modes d'affirmation de l'intérêt général. Des <u>autorités administratives indépendantes</u> du type de la Commission des opérations de bourse ou de la Commission nationale de la communication et des libertés, puis du Conseil supérieur de l'audiovisuel, investies d'une mission régulatrice autonome, effectuée au nom de l'intérêt général, <u>indépendamment de toute onction par le suffrage universel</u>, <u>ou de toute subordination au pouvoir exécutif</u>.

Deuxième partie : L'instituteur du social

Obsession de former un citoyen par l'école 2 cours.

Chapitre III : Gérer une société d'individus

Néo-corporation: 1891 création du **Conseil supérieur de travail**, dont le but est d'éclairer l'administration sur les « véritables besoins de la population ouvrière, sur la portée et l'étendue de ses réclamations ». Rôle de ces conseils loin d'être négligeable. En entrouvrant la porte d'une forme de représentation des intérêts, ils témoignent que <u>l'État a constamment ressenti le besoin de trouver une relation avec la société qui ne pouvait être seulement assurée par les mécanismes de la formation politique de la volonté générale. Ils opèrent une sorte de compromis pratique entre la doctrine française de la souveraineté et les impératifs d'un gouvernement articulé sur les mouvements de la société ; ils constituent une version amortie de la social-démocratie à l'allemande ou de la représentation pluraliste des intérêts à l'anglaise.</u>

Chapitre V: L'État hygiéniste

<u>La révolution pastorienne</u>

La découverte du rôle des **microbes** et des virus entraîne un **bouleversement des représentations du lien social**. Les préoccupations démographiques qui s'expriment déjà après la guerre de 1870 et surtout après PGm ne font qu'accroître l'importance accordée aux **politiques de prévention**. On découvre après la victoire de 1918 que la nation doit rester mobilisée pour lutter contre ces ennemis intérieurs que sont la dépopulation, l'alcoolisme, la tuberculose ou la syphilis.

Mais ce combat n'est pas mené uniquement par l'État, ms aussi associations comme l'Alliance nationale pour l'accroissement de la population française (fondée en 1902 par Bertillon et par Émile Cheysson, l'industriel promoteur des logements sociaux et des jardins ouvriers). L'hygiène a désormais ses revues, ses journaux, ses congrès et comités. L'instruction pastorienne sera définitivement inscrite dans l'État avec la création ministère de la Santé en 1920.

<u>L'État hygiéniste</u>

Les hygiénistes des 1910s préfigurent les technocrates des 1950s. Les uns et les autres comprennent leurs actions à partir d'une vision de l'État qui transcende les clivages politiques usuels. L'avènement de l'État hygiéniste comme celui de l'État keynésien 50 ans plus tard modifie les termes de l'affrontement entre le libéralisme et le socialisme.

Il leur (les hygiénistes) faudra attendre Vichy et la promulgation d'un Code de la santé publique pour obtenir gain de cause. Le plan Debré, à la Libération, formalisera cette prise en charge nationale des pb sanitaires et sociaux. Les assistantes sociales et les médecins de dispensaire élargissent ainsi le cercle des auxiliaires de l'État instituteur du social dont les maîtres d'école avaient formé au XIXème le bataillon central. L'État hygiéniste a pour objet de produire le social et non pas de protéger l'individu.

Troisième partie : La Providence

Chapitre 3 : Le tournant social-républicain

<u>L'essor de la mutualité</u>

La question du **paupérisme** se substitue peu à peu à celle de l'assistance aux indigents dans les priorités sociales vers le milieu du XIXème. La **naissance d'un mouvement ouvrier** y contribue fortement : la question sociale se déplace pour se polariser sur le pb de la condition ouvrière. On parle moins des hôpitaux et des bureaux de bienfaisance et on se préoccupe davantage du niveau des salaires, des crises et de l'emploi... Des sociétés de secours mutuel commencent à s'organiser sous la monarchie de Juillet.

C'est Pasteur qui a montré combien chacun d'entre nous dépend de l'intelligence et de la moralité des autres. Une conception de la société comme système d'interactions et

d'interdépendances succède aux visions antérieures en termes de composition et d'agrégation. Des philosophes comme Fouillée et Secrétan relisent Kant, cherchent à ouvrir la voie d'une philosophie sociale en rupture tant avec le vieil individualisme qu'avec sa tentative de dépassement socialiste. En sociologie, Durkheim s'attelle à la même tache.

--

Les lois sociales de la fin du XIXème

Lois sociales de la IIIème république : la 1ère porte sur les accidents du travail en 1898 après presque 20 ans de débats. Elle garantit à l'ouvrier une indemnité en cas d'accident, quelles qu'en soient les circonstances, que la faute directe du patron soit prouvée ou non. Ainsi reconnaissance officielle et solennelle que la société industrielle appelle des modes de régulation qui ne peuvent plus simplement reposer sur le principe de la responsabilité individuelle. La notion de risque est dissociée de celle de faute. Contrairement aux lois de 1893 (aide médicale obligatoire aux personnes sans ressources) et de 1905 (assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables), qui reconnaissent formellement un droit social, mais qui ne sont qu'en fait une régularisation de politiques antérieures d'assistance, la loi de 1898 modifie de fait la rationalité du droit, l'approche des faits, une prise en compte des risques.

<u>L'obligation</u>

La *loi des retraites ouvrières et paysannes* 1910 : les cotisations sont faibles et les pensions prévues restent donc très médiocres. La **CGT est radicalement hostile à l'obligation**, dans laquelle elle voit une **atteinte à l'autonomie ouvrière**, un accroissement de la mainmise de l'État et du capital sur les travailleurs. Les socialistes, à l'exception de Jaurès, s'opposent également à la loi. Un même fil relie de ce pov ttes les réflexions du XIXème et XXème siècle sur les politiques sociales : **crainte** d'atteindre un pt invisible de basculement, qui marquerait **l'inversion démocratique en son envers totalitaire**.

<u>Les assurances sociales</u>

Leur victoire n'est définitive qu'en 1928 avec le vote de la 1^{ère} loi sur les *assurances sociales*. Plusieurs éléments se conjuguent pour mettre cette question à l'ordre du jour. Le choc de la guerre d'abord. Plus de 3 millions de soldats ont été blessés et les veuves de guerre se comptent par centaines de milliers. La société se reconnaît une dette à leur égard.

Le retour à la France de l'Alsace et la Lorraine pose le problème de l'harmonisation des politiques sociales, ces régions ayant bénéficié des lois bismarckiennes des années 1880.

Chapitre IV : De la Sécurité sociale à l'État providence

Le mode de financement par des cotisations ouvrières et patronales reste le même. La nature des risques couverts (maladie, vieillesse, maternité) n'est pas modifiée. Les dispositions de 1946 entraînent principalement un changement d'échelle. Le niveau des prestations offertes est considérablement revalorisé.

La Déclaration universelle des droits de l'homme promulguée par les Nations unies le 10 dec 1948 stipule que « toute personne en tant que membre de la société a droit à la Sécurité sociale ».

Un énorme effort de reconstruction est entrepris après 1945.

<u>La fin d'un programme ?</u>

La généralisation de la couverture sociale ne s'est réalisée que de manière progressive. En 1953, 25% des Français ne bénéficient pas de la Sécurité sociale.

La **loi de 1946** n'avait pas traité un risque fondamental : celui du *chômage* : celui qui ne travaillait pas tout en étant valide pouvait être considéré comme un parasite social.

L'état providence existe-t-il?

- 1) L'État providence comme figure paradigmatique de l'extériorité sociale
- 2) L'état providence comme effacement de la distinction entre assurance et assistance
- 3) L'État providence et l'extension des assurances obligatoires

Quatrième partie : Le régulateur de l'économie

Chapitre 2 : L'État conservateur-propulsif

Le retour de Thiers en 1871, dans un contexte de fort **nationalisme**, se traduit par l'adoption d'un **programme très protectionniste**. La Illème république reste fidèle à ce programme tendant même à l'intensifier (institution du double tarif douanier).

La priorité à l'agriculture

Étant donné **l'importance économique de l'agriculture**, l'action de l'État dans ce domaine préoccupe bcp plus les gouvernements que l'intervention dans le domaine industriel.

La IIIe République inscrira son action dans la perspective d'une France rurale peuplée d'artisans et de petits propriétaires agricoles. Célébration de la **terre nourricière** par Jules Méline qui dénonce les enchantements apparents de la vie urbaine qui fait éclater les solidarités sociales et isole les individus pour prôner le retour vers l'agriculture de tous ceux qui ont été attirés à la ville par le mirage industriel.

Chapitre 3: 1914-1918: Problèmes et leçons

Les impératifs de la mobilisation

La guerre notait Tocqueville dans *De la démocratie en Amérique* ne peut manquer d'accroître les attributions du gouvernement civil 2 cas de la PGm. Aucune mobilisation industrielle n'avait été programmée par les autorités militaires. Tous les plans de l'état-major

étaient fondés sur la **perspective d'une guerre courte** faisant seulement appel aux stocks de matériel constitués en temps de paix.

Il faut réviser les programmes d'approvisionnement en armes et en munitions, gérer des situations de pénurie, organiser des réquisitions, assurer la subsistance quotidienne de la population dans un contexte de désorganisation de la production. Les activités militaires du front deviennent inséparables de l'organisation de l'arrière. C'est le pays tout entier qui doit mobiliser ses ressources pour l'effet de guerre et l'État est le seul à pouvoir organiser la mobilisation industrielle qui est requise.

La **liberté du commerce est pratiquement supprimée** : l'État fixe les prix, répartit les denrées, réquisitionne les produits, organise les transports, contrôle complètement les importations. (ex : Office nationale de la m-d'œuvre agricole en 1915)

Cet envahissement de l'étatisme n'est le fait d'aucun plan d'ensemble. Il s'est progressivement construit de façon pragmatique, comme une addition de mesures prises au jour le jour, sous la pression des événements, au fur et à mesure que les problèmes apparaissaient.

L'extension des activités de l'État est gérée de façon également empirique : cadre des services publics existants ou formation de nouveaux organismes. Ces multiples institutions, mises en place au gré des besoins et des urgences, croissent de façon anarchique, leurs compétences se superposant et s'entrecroisant dans de nombreux cas. Pour résoudre les pb posés après 1916 par la pénurie de sucre, on ne compte pas moins de 5 commissions.

Un tournant?

2 nouveaux ministères font leur apparition à la fin de 1918 pour organiser le retour à la paix : le *ministère des Régions libérées* et le *ministère de la Reconstitution industrielle*, un *Office de la reconstitution agricole* est parallèlement mis sur pied.

Les csqs de la PGm pèsent surtout durablement en matière de **dépenses sociales**. La reconnaissance d'un **devoir de solidarité envers les victimes de la guerre** est officialisée par la loi et les droits sociaux des AC, des veuves et des orphelins entrainent d'importants flux de dépenses à long terme.

L'État rationnel

Les leçons de la guerre cv : lenteur, irrationalité, mauvaise répartition des tâches entre les institutions, prolifération excessive d'organismes dont les attributions se chevauchaient, gaspillages multiples. Fayol publie 2 ouvrages : L'incapacité industrielle de l'État et la Doctrine administrative dans l'État. Fayol et Léon Blum se rejoignent pour souhaiter que le PdC se comporte comme un véritable chef d'entreprise, se consacrant à la coordination d'un nombre restreint de ministères. Peu de réformes découlent dans l'immédiat de toute cette réflexion.

La naissance de l'idée de planification

L'idée d'économie organisée apparaît comme le pendant de la réflexion sur l'État rationnel. Un de ses premiers chantres est Étienne Clémentel, le ministre du Commerce et de l'Industrie, qui avait commandé à Fayol le rapport sur la gestion des PTT.

La crise de 1929 va contribuer à modifier les attitudes. Deux secteurs sont actifs pour redéfinir les formes d'intervention de l'État : les **technocrates modernistes** et les **syndicalistes réformateurs**.

- Les 1^{ers} sont regroupés à partir de 1931 autour du groupe X-crise, du centre polytechnicien d'études économiques et des *Nouveaux Cahiers*. Polytechniciens pour la plupart d'entre eux, ils incarnent le 2nd souffle du courant technocratique né dans les années 20. L'un d'entre eux, Auguste Detœuf croit aux vertus de la concurrence (merci Auguste). Il propose une sorte de *libéralisme orienté*.
- Deuxième groupe : des syndicalistes réformistes de la CGT. L'idée de plan apparaît comme qqch de très neuf et la référence à l'expérience poursuivie en URSS depuis 1928 avec le lancement d'un plan quinquennal n'est pas dissociée de l'intérêt pour la politique menée aux US par le président Roosevelt. Le plan est à la fois un outil de régulation et une méthode de transition au socialisme.

Le statut quo

Le milieu des **ingénieurs-économistes** et celui des syndicalistes se développent parallèlement. Ils sont pratiquement sans contact. Les raisonnements de type keynésien dont les idées régulatrices et organisatrices étaient connues étaient inaudibles. La **réticence des économistes traditionnels** (Colson, Rueff, Rist) se cumule aux **méfiances politiques** et doctrinales pour expliquer la **difficile et tardive pénétration des idées keynésiennes** en France. Avec la victoire du **Front Populaire**, les <u>milieux des ingénieurs-économistes et des syndicalistes réformistes espèrent trouver l'occasion d'appliquer leurs méthodes</u>.

L'idée que l'économie fonctionne comme un circuit et que les systèmes de la répartition et de la production sont interdépendants reste ainsi très marginale dans les années 30. La notion de macroéconomie n'est pas perçue de façon claire. Dans le meilleur des cas, l'action contre la crise est envisagée par le biais d'une politique de grands travaux comme au XIXe siècle. Le *Plan des travaux d'outillage national* présenté en juillet 1930 par le gouvernement Tardieu relève de cette approche traditionnelle bcp plus qu'il ne représente la 1ère ébauche d'une politique keynésienne.

En 1938, un **basculement** semble s'opérer. Devant les difficultés intérieures et les menaces extérieures, le 2nd gouvernement Blum présente un projet de loi tendant à donner au gouvernement les pouvoirs nécessaires pour faire face aux besoins de défense. Le projet est rédigé par Pierre Mendès France. Le *Financial Times* le présente comme la 1^{ère} tentative de mise en pratique des idées exposées par Keynes. Le texte étant repoussé par le Sénat,

Blum doit démissionner le 10 avril. S'agissait-il vraiment d'un projet keynésien? Indéniablement, dans la mesure où il s'appuyait sur la théorie du circuit monétaire et l'idée de relance par la dépense. Mais ce caractère novateur n'était perçu que par ses rédacteurs. Les sénateurs n'y virent qu'une esquisse de dirigisme classique. Léon Blum dira de ce projet devant la cour de Riom : « il sort résolument de l'économie libérale. Il se place sur le plan d'une économie de guerre.»

Chapitre 4: L'État keynésien modernisateur

Le tournant de 1945

1945-46 : le rôle économique de l'État s'accroît considérablement : l'État devient le principal investigateur du pays : il se fait à la fois banquier et industriel, système de planification (impératifs conjoncturels). Si les pertes humaines ont été moins importantes, les destructions matérielles bcp plus amples. On estime que plus du ¼ de la fortune nationale a été détruit (contre 10% pour la PGm).

Rupture culturelle : l'épreuve de la guerre a **transformé le regard que la société française porte sur l'État**. De multiples facteurs y ont contribué :

- L'anticapitalisme affirmé des mvts de la Résistance
- La dissipation des méfiances de la gauche vis-à-vis de l'État patron opérée par les réformes de 1945-46 dans le domaine social
- La pénétration d'une vision keynésienne de l'économie dans les rangs de toute une génération de jeunes hauts fonctionnaires.

JP Rioux a souligné que le sens de l'État a constitué après 1945 le principal ciment d'une France éparse et épuisée, prolongeant en unanimité nationale l'unité de la Résistance. L'action de l'État n'est plus appréhendée en termes d'intervention temporaire et réversible comme au lendemain de la PGm. Perspective à long terme. Elle témoigne de 2 gdes réformes de structures, les nationalisations et la planification.

Les nationalisations

Le principe des **nationalisations** avait été retenu par le programme du CNR. Il renvoyait à une **exigence de rationalisation** et à une volonté d'**écarter des élites industrielles jugées défaillantes bcp plus qu'à un projet strictement économique**.

Puissance symbolique : la réalisation des nationalisations de la Libération participe d'un large accord en tant qu'elle symbolise la réappropriation par le pays d'éléments de souveraineté confisqués par des oligarchies incapables. <u>On nationalise en 1944-46 les banques ou l'électricité comme on voulait nationaliser l'État en 1789 (le verbe nationaliser est d'origine révolutionnaire).</u>

L'extension du rôle économique de l'État qui s'opère à travers cette vague de nationalisations est considérable. L'ordonnance qui nationalise les Houillères du Nord-Pas-de-Calais note à

leur intention qu'il s'agit d'assurer au <u>mieux la sauvegarde des intérêts et de la santé des travailleurs, apaiser les conflits qui opposent trop svt les patrons et les ouvriers</u>. Même si les **illusions cogestionnaires** s'envolent rapidement, il n'en reste pas moins que les **nationalisations accompagnent la formation de solides bastions syndicaux** (CGT). La dimension affichée de modernisation contribue aussi à faire accepter les nationalisations comme un outil de rationalisation économique. Les hauts fonctionnaires enfin ne peuvent que se réjouir de voir leur champ d'action élargi.

La planification

- 1^{er} Plan de modernisation et d'équipement (1947-1953) a pour objectif d'organiser la reconstruction du pays. Jean Monnet concentre l'effort public sur 6 secteurs de base : électricité, charbon, sidérurgie, ciment, machines agricoles, transports intérieurs. Prolongé jusqu'en 1953 pour s'accorder au calendrier des crédits américains versés dans le cadre du plan Marshall, assure la bonne répartition des fonds publics qui sont consacrés à l'investissement.
- La situation de pénurie surmontée pour l'essentiel, le IIème Plan (1954-57) est plus tourné vers l'avenir. Il propose la réalisation d'un certain nombre d'actions de base qui ont pour but de stimuler le développement économique en investissant dans la recherche ou en aidant à améliorer la productivité de l'industrie.
- Bénéficiant des apports méthodologiques et techniques de la comptabilité nationale, le IIIème plan (1958-61) peut proposer une vision articulée de la croissance en indiquant des goulots d'étranglement productif à résorber.

Une attention croissante est portée au début des 1960s à l'aménagement du territoire. La DATAR (Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire) est créée en 1963 pour déconcentrer Paris et aider au développement équilibré des régions. L'État planificateur se double de l'État aménageur. C'est alors l'âge d'or de multiples agences d'urbanisme et de développement local. Le signal d'alarme lancé en 1948 par la publication de Paris et le Désert français de J.-F. Gravier a été entendu.

Le Plan a surtout servi à planifier l'État lui-même et à organiser son effort d'équipement. Le 1^{er} Plan mis à part, il n'a pas véritablement commandé l'orientation de l'économie.

La révolution keynésienne

Grand tournant de l'après-guerre. L'économie cesse d'être considérée comme un donné pour être appréhendée comme un **construit**. <u>C'est la redéfinition de l'économie qui amène l'État à s'adapter.</u> La **croissance, l'emploi et le pouvoir d'achat** ne sont plus compris comme des résultats et des soldes ; ils deviennent des **objectifs**.

L'économie et le social ne sont en outre plus séparés; les 2 domaines sont totalement imbriqués l'un dans l'autre. Une autre fonction apparaît : la *régulation* la notion appelle fonctionnellement l'existence d'un agent central, l'État. Pendant 30 ans, de 1945 à l'aube des 1980s, le keynésianisme pratique a estompé les différences entre les pays à tradition libérale et ceux à tradition plus interventionniste comme il a réduit l'écart entre les politiques menées par des gouvernements socialistes et celles menées par des conservateurs.

La comptabilité nationale et la prévision économique

Création en **avril 1946** de **l'INSEE**. En **1947**, une équipe de hauts fonctionnaires et d'économistes publie un 1^{er} bilan national. Son objectif était de permettre une **analyse des goulots d'étranglement** qui entrainaient alors une **inflation galopante**.

Le monopole statistique engendre un quasi-monopole en matière d'études et de prévisions qui rend parfois difficile le dialogue des acteurs économiques et sociaux avec l'État. L'État se trouve en position de monopole de l'expertise dans de très nombreux domaines, ce qui explique la spécificité française des termes du débat, ou de <u>l'absence de débat, sur certaines questions (énergie électronucléaire, politique de défense).</u>

L'impératif de modernisation

Au centre et à l'origine de cette révolution keynésienne, tout un **groupe de hauts fonctionnaires**. Simon Nora, Robert Marjolin, Pierre Massé, Jean Monnet, Robert Hirsch, etc. : ce sont **tjs les mêmes noms** que l'on rencontre de 1945 à 1954 aux commandes du Plan et du SEEF, à l'INSEE et à la Commission des comptes de la nation.

En tant qu'État keynésien-régulateur, l'État français des années 1945-80s se distingue peu de la plupart des autres États occidentaux. C'est surtout en tant qu'État modernisateur qu'il se distingue : il s'appuie sur la dénonciation des retards et des archaïsmes de la société française. Déjà après la PGm, de nombreuses voix dénoncent le malthusianisme patronal, l'infériorité des capitalistes français, l'insuffisante rationalisation de l'industrie nationale.

Création de l'ÉNA en 1945

Publié en 1960, un rapport rédigé par Jacques Rueff et Louis Armand écrivait à la demande du gouvernement un rapport sur la liste des obstacles à l'expansion économique. Il mettait nommément en cause tout un ens. de professions protégées par des systèmes de numerus clausus (taxis parisiens, notaires, meuniers, pharmaciens..).

Les figures de l'État modernisateur

Les effets de la création de la CEE se cumulent avec les conséquences de la perte de l'empire colonial qui constituait un débouché garanti pour l'industrie française. 1970s : l'ouverture de l'économie subit une brutale accélération surtout après le 1^{er} choc pétrolier de 1973. Une nouvelle vague de concentrations s'opère. Les difficultés financières que

connaissent alors de nbreuses entreprises ne font qu'accroître la capacité d'intervention industrielle de l'État.

☑ Grands projets: la liste est impressionnante: programme Caravelle à la fin des 1950s, puis Concorde et Airbus, programme électronucléaire lancé en 1974, projet sidérurgique de Fos-sur-Mer, construction du RER et TGV. Ce volontarisme a presque tjs payé techniquement. Le bilan économique d'ensemble est plus incertain.

Le tournant des années 80

Laurent Fabius nommé PM en **1984**: **thème modernisation**: réforme des marchés financiers, privatisation, retour à la liberté des prix. **L'État keynésien a reculé** partout dans le monde du fait de l'ouverture croissante des économies, du ralentissement de la croissance et de l'effritement des compromis sociaux.

1960s : force de l'État modernisateur fondée sur sa capacité d'anticipation sur la société s'effrite. Le pantouflage croissant des jeunes énarques les plus brillants et le déclin du prestige de l'ÉNA en constituent un indicateur. « Aujourd'hui, résume Simon Nora (contemporain), le grand changement c'est qu'une fonction publique hautaine et dominatrice est devenue insupportable dans un pays qui n'est plus celui de la Libération. »